# RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE S.É./AQLPA

## 1.1 A. Cadre général du dossier et questions communes

***DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 1***

**Référence : HYDRO-QUÉBEC**, Dossier R-3770-2011, Pièce B-0006, HQD-1, Document 1, page 27.

**Demandes :**

**a)** Veuillez déposer la liste des modèles de compteurs retenus de Landys+Gyr pour l'ensemble du déploiement tel que prévu actuellement, en indiquant précisément de quel numéro de modèle il s'agit (par exemple *E330 FOCUS AX +E350 SD Single Phase*). Pour chacun de ces modèles, veuillez indiquer :

- le nombre approximatif de compteurs qui seront déployés, pour l'ensemble du déploiement tel que prévu actuellement, en distinguant par phase
- la clientèle visée par ce modèle spécifique,
- une brève description des caractéristiques qui le distinguent des autres modèles.

**Réponse :**

**La demande dépasse le cadre du présent dossier (voir la pièce B-035).**

**b)** Même question pour les compteurs retenus de Elster.

**Réponse :**

**La demande dépasse le cadre du présent dossier (voir la pièce B-035).**

**c)** Veuillez déposer les fiches techniques de chacun des modèles décrits en (a) et (b).

**Réponse :**

**La demande dépasse le cadre du présent dossier (voir la pièce B-035).**

**d)** Veuillez énumérer tous les modules complémentaires utilisés avec les modèles de compteurs décrits en (a) et (b), par exemple en indiquant notamment si sera utilisé le EKA-1100-43 electric meter Node et la carte ZigBee et tout autre module complémentaire. Dans chaque cas, veuillez indiquer avec le(s)quel(s) des modèles de compteurs décrits en (a) et (b) ces modules complémentaires seront installés.

**Réponse :**

**La demande dépasse le cadre du présent dossier (voir la pièce B-035).**

**e)** Veuillez déposer les fiches techniques de chacun des modules complémentaires décrits en (d).

**Réponse :**

**La demande dépasse le cadre du présent dossier (voir la pièce B-035).**

**f)** Pouvez-vous fournir une liste, même partielle, des utilités publiques dans le monde utilisant les modèles de compteurs décrits en (a) et (b) une liste de celles utilisant les modules complémentaires décrits en (d).

**Réponse :**

**La demande dépasse le cadre du présent dossier (voir la pièce B-035).**

**g)** Lesquels des modèles de compteurs décrits en (a) et (b) et lesquels des modules complémentaires décrits en (d) sont utilisés dans les projets pilotes ? Si ce ne sont pas tous ceux décrits en (a), (b) et (d), veuillez expliquer pourquoi.

**Réponse :**

**La demande dépasse le cadre du présent dossier (voir la pièce B-035).**

***DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 2***

**Référence : HYDRO-QUÉBEC**, Dossier R-3770-2011, Pièce B-0006, HQD-1, Document 1, pages 26-27.

**Demandes :**

**a)** Veuillez identifier les modèles retenus des composantes du réseau de communication RF Gridstream (ou de toute autre fournisseur), en incluant dans votre réponse notamment les collecteurs et routeurs.

**Réponse :**

**La demande dépasse le cadre du présent dossier (voir la pièce B-035).**

**b)** Veuillez fournir les fiches de spécifications techniques de ces modèles décrits en (a).

**Réponse :**

**La demande dépasse le cadre du présent dossier (voir la pièce B-035).**

**c)** Pouvez-vous fournir une liste, même partielle, des utilités publiques dans le monde utilisant les modèles décrits en (a).

**Réponse :**

**La demande dépasse le cadre du présent dossier (voir la pièce B-035).**

**d)** Lesquels des modèles de composantes décrits en (a) sont utilisés dans les projets pilotes ? Si ce ne sont pas tous ceux décrits en (a), veuillez expliquer pourquoi.

**Réponse :**

**La demande dépasse le cadre du présent dossier (voir la pièce B-035).**

***DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 3***

**Référence : HYDRO-QUÉBEC**, Dossier R-3770-2011, Pièce B-0006, HQD-1, Document 1, page 26.

**Demandes :**

**a)** Veuillez identifier le modèle retenu de MDMS (Système de gestion des données de mesures) par exemple en indiquant précisément quel numéro de modèle de MDMS de l'entreprise Energy ICT sera fourni par Ericson (ou tout autre modèle de tout autre fournisseur).

**Réponse :**

**La demande dépasse le cadre du présent dossier (voir la pièce B-035).**

**b)** Veuillez fournir les fiches de spécifications techniques de ces modèles décrits en (a).

**Réponse :**

**La demande dépasse le cadre du présent dossier (voir la pièce B-035).**

**c)** Pouvez-vous fournir une liste, même partielle, des utilités publiques dans le monde utilisant les modèles décrits en (a).

**Réponse :**

**La demande dépasse le cadre du présent dossier (voir la pièce B-035).**

**d)** Lesquels des modèles décrits en (a) sont utilisés dans les projets pilotes ? Si ce ne sont pas tous ceux décrits en (a), veuillez expliquer pourquoi.

**Réponse :**

**La demande dépasse le cadre du présent dossier (voir la pièce B-035).**

***DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 4***

**Référence : HYDRO-QUÉBEC**, Dossier R-3770-2011, Pièce B-0006, HQD-1, Document 1, pages 26-27.

**Demandes :**

**a)** Veuillez fournir les devis d'Hydro-Québec aux fins de chacun de ses appels d'offres décrits en pages 26 et 27 de B-0006, HQD-1, Document 1.

**Réponse :**

**La demande dépasse le cadre du présent dossier (voir la pièce B-035).**

**b)** Veuillez fournir les textes intégraux de chacun des appels d'offres d'Hydro-Québec décrits en pages 26 et 27, incluant toute annexe ou tout addendum.

**Réponse :**

**La demande dépasse le cadre du présent dossier (voir la pièce B-035).**

***DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 5***

**Références :**

**i)** **HYDRO-QUÉBEC**, Dossier R-3770-2011, Pièce B-0016, HQD-2, Document 1, page 10, réponse 2.1 à la Régie :

> *Les coûts d'acquisition de compteurs de nouvelle génération incluent, de manière standard et sans frais additionnels, les éléments nécessaires afin de permettre la mise en place d'un réseau intelligent de type « Smart Grid ».*
>
> *L'ensemble des fonctionnalités susceptibles d'être requises dans le déploiement d'un réseau de type « Smart Grid » sont présentes dans les compteurs acquis par le Distributeur. Le Distributeur n'aura pas à*

*réaliser d'intervention physique sur les compteurs de nouvelle génération installés chez les clients. Les coûts additionnels requis pour leur activation seront principalement liés au développement informatique.*

**ii)** **HYDRO-QUÉBEC**, Dossier R-3770-2011, Pièce B-0006, HQD-1, Document 1, page 18, Figure 4, *Principales fonctionnalités utilisées en sus de la relève à distance*.

**Demandes :**

**a)** Veuillez énumérer et décrire ce que vous entendez par *les éléments nécessaires afin de permettre la mise en place d'un réseau intelligent de type « Smart Grid ».*

**Réponse :**

**Voir la réponse à la question 1 a) de l'ACEF de l'Outaouais à la pièce HQD-4, document 2.**

**b)** Nous comprenons que la fonctionnalité *Gestion de la demande* n'est pas déjà incluse dans les fonctionnalités activées du projet-pilote et dans le déploiement du Projet tel que déjà prévu. Veuillez expliquer comment une telle fonctionnalité pourra être activée et quelles ressources seront requises. Veuillez préciser les détails de cette fonctionnalité. **Inclurait-elle le report de charge, l'écrêtage de pointe, l'équilibrage temps réel, etc. ?**

**Réponse :**

**Voir la réponse à la question 1 a) de l'ACEF de l'Outaouais à la pièce HQD-4, document 2 pour la première partie de la demande.**

**Les autres parties de la demande dépassent le cadre du présent dossier (voir la pièce B-035).**

**c)** Il serait utile de disposer de données permettant de faire le lien entre la température extérieure à un bâtiment et la consommation électrique de ce bâtiment. Ces données seraient plus précises que les données générales de température déjà disponible. Les nouveaux compteurs comportent-ils déjà une fonctionnalité permettant de mesurer la température extérieure ? Si non, HQD envisagerait-elle de la requérir sur tous les compteurs installés, quitte à l'activer présentement ou ultérieurement ? Veuillez justifier votre réponse.

**Réponse :**

**Non, il n'y a pas de composante dans le compteur permettant de mesurer la température extérieure. Pour l'instant, le Distributeur n'envisage pas cette possibilité.**

**d)** Nous comprenons que la fonctionnalité *Gestion de l'actif* n'est pas déjà incluse dans les dans les fonctionnalités activées du projet-pilote et dans le déploiement du Projet tel que déjà prévu. Veuillez expliquer comment une telle fonctionnalité pourra être activée et quelles ressources seront requises. Veuillez préciser les détails de cette fonctionnalité.

**Réponse :**

**Voir la réponse à la question 1 a) de l'ACEF de l'Outaouais à la pièce HQD-4, document 2 pour la première partie de la demande.**

**Les autres parties de la demande dépassent le cadre du présent dossier (voir la pièce B-035).**

**e)** Nous comprenons que la fonctionnalité d'obtention par le client de *profils de sa consommation* n'est pas déjà incluse dans les fonctionnalités activées du projet-pilote et dans le déploiement du Projet tel que déjà prévu. Veuillez expliquer comment une telle fonctionnalité pourra être activée et quelles ressources seront requises. Veuillez préciser les détails de cette fonctionnalité.

**Réponse :**

**Voir la réponse à la question 1 a) de l'ACEF de l'Outaouais à la pièce HQD-4, document 2 pour la première partie de la demande.**

**Les autres parties de la demande dépassent le cadre du présent dossier (voir la pièce B-035).**

**f)** La fonctionnalité de *HAN (Home Area Network) et IHD (In-Home Display)* est-elle ou non déjà incluse dans les fonctionnalités activées du projet-pilote et dans le déploiement du Projet tel que déjà prévu ? **En d'autres termes, un client peut-il déjà se procurer des équipements compatibles avec le compteur et qui lui permettront d'avoir un HAN ou un IHD ?** Si ce n'est pas déjà le cas, veuillez expliquer quel est l'empêchement à ce que HQD active déjà cette fonctionnalité. Veuillez expliquer comment une telle fonctionnalité pourra être activée et quelles ressources seront requises. Veuillez préciser les détails de cette fonctionnalité.

**Réponse :**

**Pour l'instant, cette fonctionnalité n'est pas activée dans le compteur.**

**Les autres parties de la demande dépassent le cadre du présent dossier (voir la pièce B-035).**

**g)** HQD a-t-elle déjà exclu toute possibilité qu'elle fournisse elle-même des équipements *HAN (Home Area Network)* et *IHD (In-Home Display)* à sa clientèle ou reste-t-elle ouverte à la possibilité de le faire ? Veuillez expliquer l'état de votre réflexion sur le sujet.

**Réponse :**

**La demande dépasse le cadre du présent dossier (voir la pièce B-035).**

**h)** HQD n'offre-t-elle pas déjà un service de profil de consommation et un service comparable au *HAN (Home Area Network)* et à l'*IHD (In-Home Display)* à ses clients grande puissance et à ses clients CII abonnés à Visilec ? Veuillez décrire ces services déjà offerts et indiquer dans quelle mesure ils s'intègrent ou non aux nouveaux compteurs.

**Réponse :**

**La demande dépasse le cadre du présent dossier (voir la pièce B-035).**

**i)** Nous comprenons que la fonctionnalité de *mesurage d'eau et de gaz* n'est pas déjà incluse dans les fonctionnalités activées du projet-pilote et dans le déploiement du Projet tel que déjà prévu. Veuillez expliquer comment une telle fonctionnalité pourra être activée et quelles ressources seront requises. Veuillez préciser les détails de cette fonctionnalité. **Des discussions sont-elles déjà entamées avec des partenaires pour le mesurage de l'eau et du gaz ? Si oui les décrire.**

**Réponse :**

**Voir la réponse à la question 1 a) de l'ACEF de l'Outaouais à la pièce HQD-4, document 2 pour la première partie de la demande.**

**Les autres parties de la demande dépassent le cadre du présent dossier (voir la pièce B-035).**

**j)** La fonctionnalité permettant l'application d'une tarification selon la période de consommation (comme pour le projet-pilote Heure Juste, le Tarif H ou le tarif LD) est-elle ou non déjà incluse dans les fonctionnalités activées du projet-pilote et dans le déploiement du Projet tel que déjà prévu ? Si ce n'est pas déjà le cas, veuillez expliquer quel est l'empêchement à ce que HQD active déjà cette fonctionnalité. Veuillez expliquer comment une telle fonctionnalité pourra être activée et quelles ressources seront requises. Veuillez préciser les détails de cette fonctionnalité.

**Réponse :**

**Les compteurs acquis par le Distributeur vont permettre l'application de l'ensemble des tarifs offerts aux clientèles visées par le projet LAD.**

**Les autres parties de la demande dépassent le cadre du présent dossier (voir la pièce B-035).**

**k)** Comment gérez-vous le fait que des clients qui participent à une tarification selon la période de consommation (comme pour le projet-pilote Heure Juste, le Tarif H ou le tarif LD) doivent déjà se munir de compteurs adaptés ?

**Réponse :**

**Les compteurs utilisés dans le cadre du projet tarifaire Heure Juste ne sont pas des compteurs de nouvelle génération compatibles avec l'IMA, ces compteurs doivent donc être changés dans le cadre du projet LAD. Les compteurs pour le tarif H et LD sont des compteurs de la clientèle grande puissance, exclue du projet LAD.**

**l)** La fonctionnalité de *Mise à jour des logiciels* est-elle ou non déjà incluse dans les fonctionnalités déjà activées dans le projet-pilote et dans le déploiement déjà prévu ? Si ce n'est pas déjà le cas, veuillez expliquer quel est l'empêchement à ce que HQD active déjà cette fonctionnalité. Veuillez expliquer comment une telle fonctionnalité pourra être activée et quelles ressources seront requises. Veuillez préciser les détails de cette fonctionnalité.

**Réponse :**

**Le Distributeur confirme que la fonctionnalité Mise à jour des logiciels à distance est disponible actuellement et qu'il l'a utilisée pour la mise à jour des composantes pendant les projets pilotes.**

**Voir également la réponse à la question 1 a) de l'ACEF de l'Outaouais à la pièce HQD-4, document 2.**

**m)** La fonctionnalité d'*autoproduction* est-elle ou non déjà incluse dans les fonctionnalités déjà activées dans le projet-pilote et dans le déploiement déjà prévu ? Si ce n'est pas déjà le cas, veuillez expliquer quel est l'empêchement à ce que HQD active déjà cette fonctionnalité. Veuillez expliquer comment une telle fonctionnalité pourra être activée et quelles ressources seront requises. Veuillez préciser les détails de cette fonctionnalité.

**Réponse :**

**La fonction d'autoproduction n'est pas incluse dans les fonctionnalités activées dans le projet pilote. Toutefois, les compteurs de nouvelle génération acquis par le Distributeur supportent une plateforme d'échange d'énergie entre la clientèle et le Distributeur. En effet, tous les modèles de compteurs choisis, qu'ils soient pour une plateforme**

**résidentielle ou commerciale, sont bidirectionnels. Ils peuvent donc mesurer l'énergie livrée chez le client ainsi que l'énergie produite par le client. Les compteurs sont donc déjà prêts pour mesurer un client autoproducteur.**

**n)** Comment gérez-vous le fait que des clients autoproducteurs (Option de mesurage net) doivent déjà se munir de compteurs adaptés ?

**Réponse :**

**Voir la réponse à la question 1.5 m).**

**o)** La fonctionnalité de *Gestion d'un parc de véhicules* est-elle ou non déjà incluse dans les fonctionnalités déjà activées dans le projet-pilote et dans le déploiement déjà prévu ? Si ce n'est pas déjà le cas, veuillez expliquer quel est l'empêchement à ce que HQD active déjà cette fonctionnalité. Veuillez expliquer comment une telle fonctionnalité pourra être activée et quelles ressources seront requises. Veuillez préciser les détails de cette fonctionnalité.

**Réponse :**

**Voir la réponse à la question 1 a) de l'ACEF de l'Outaouais à la pièce HQD-4, document 2 pour la première partie de la demande.**

**Les autres parties de la demande dépassent le cadre du présent dossier (voir la pièce B-035).**

**p)** Le réseau de collecteurs prévu au présent projet pourra-t-il être utilisé aux fins de la transmission des données de CATVAR ? Cette fonctionnalité est-elle ou non déjà incluse dans les fonctionnalités déjà activées dans le projet-pilote et dans le déploiement déjà prévu ? Si ce n'est pas déjà le cas, veuillez expliquer quel est l'empêchement à ce que HQD active déjà cette fonctionnalité. Veuillez expliquer comment une telle fonctionnalité pourra être activée et quelles ressources seront requises. Veuillez préciser les détails de cette fonctionnalité.

**Réponse :**

**La demande dépasse le cadre du présent dossier (voir la pièce B-035).**

**q)** La fonctionnalité de *Données sur la tension* est-elle ou non déjà incluse dans les fonctionnalités déjà activées dans le projet-pilote et dans le déploiement déjà prévu ? Si ce n'est pas déjà le cas, veuillez expliquer quel est l'empêchement à ce que HQD active déjà cette fonctionnalité. Veuillez expliquer comment une telle fonctionnalité pourra être

activée et quelles ressources seront requises. Veuillez préciser les détails de cette fonctionnalité.

**Réponse :**

**Voir la réponse à la question 1 a) de l'ACEF de l'Outaouais à la pièce HQD-4, document 2 pour la première partie de la demande.**

**Les autres parties de la demande dépassent le cadre du présent dossier (voir la pièce B-035).**

**r)** La fonctionnalité de *Qualité de l'onde* est-elle ou non déjà incluse dans les fonctionnalités déjà activées dans le projet-pilote et dans le déploiement déjà prévu ? Si ce n'est pas déjà le cas, veuillez expliquer quel est l'empêchement à ce que HQD active déjà cette fonctionnalité. Veuillez expliquer comment une telle fonctionnalité pourra être activée et quelles ressources seront requises. Veuillez préciser les détails de cette fonctionnalité.

**Réponse :**

**Voir la réponse à la question 1 a) de l'ACEF de l'Outaouais à la pièce HQD-4, document 2 pour la première partie de la demande.**

**Les autres parties de la demande dépassent le cadre du présent dossier (voir la pièce B-035).**

**s)** La fonctionnalité de *Détection et localisation de pannes* est-elle ou non déjà incluse dans les fonctionnalités déjà activées dans le projet-pilote et dans le déploiement déjà prévu ? Veuillez expliquer. Si votre réponse est négative, veuillez expliquer comment une telle fonctionnalité pourra être activée et quelles ressources seront requises.

**Réponse :**

**Voir la réponse à la question 1 a) de l'ACEF de l'Outaouais à la pièce HQD-4, document 2 pour la première partie de la demande.**

**Les autres parties de la demande dépassent le cadre du présent dossier (voir la pièce B-035).**

**t)** La fonctionnalité de *Détection de subtilisation* est-elle ou non déjà incluse dans les fonctionnalités déjà activées dans le projet-pilote et dans le déploiement déjà prévu ? Veuillez expliquer. Si votre réponse est négative, veuillez expliquer comment une telle fonctionnalité pourra être activée et quelles ressources seront requises.

**Réponse :**

**Voir la réponse à la question 1 a) de l'ACEF de l'Outaouais à la pièce HQD-4, document 2 pour la première partie de la demande.**

**Les autres parties de la demande dépassent le cadre du présent dossier (voir la pièce B-035).**

**u)** La fonctionnalité de *Synchronisation temporelle* est-elle ou non déjà incluse dans les fonctionnalités déjà activées dans le projet-pilote et dans le déploiement déjà prévu ? Si ce n'est pas déjà le cas, veuillez expliquer quel est l'empêchement à ce que HQD active déjà cette fonctionnalité. Veuillez expliquer comment une telle fonctionnalité pourra être activée et quelles ressources seront requises. Veuillez préciser les détails de cette fonctionnalité.

**Réponse :**

**Voir la réponse à la question 1 a) de l'ACEF de l'Outaouais à la pièce HQD-4, document 2 pour la première partie de la demande.**

**Les autres parties de la demande dépassent le cadre du présent dossier (voir la pièce B-035).**

***DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 6***

**Référence : HYDRO-QUÉBEC**, Dossier R-3770-2011, Pièce B-0006, HQD-1, Document 1.

**Demandes :**

**a)** Quel est i) la séquence et ii) l'échéancier de déploiement des nouveaux compteurs spécifiquement prévu pour les réseaux autonome, en distinguant par réseau ? Quelles phases du projet LAD seront ainsi visées ?

**Réponse :**

**L'installation des compteurs dans les réseaux autonomes est prévue lors de la phase 3. Les informations relatives à la phase 3 seront présentées au moment de la demande d'autorisation à la Régie de cette phase.**

**b)** Comment les nouveaux compteurs pourront-ils intégrer ou être utiles à l'interdiction de consommation électrique à des fins thermique dans certains réseaux ?

**Réponse :**

**La demande dépasse le cadre du présent dossier (voir la pièce B-035).**

**c)** Comment les nouveaux compteurs pourront-ils intégrer ou être utiles à la gestion ou au mesurage de la consommation de carburant par les clients (que HQD subventionne dans certains réseaux) ?

**Réponse :**

**La demande dépasse le cadre du présent dossier (voir la pièce B-035).**

**d)** Comment les nouveaux compteurs pourront-ils intégrer ou être utiles à des jumelages éolien-diesel avec éventuelle haute pénétration et usage de l'électricité excédentaire ?

**Réponse :**

**La demande dépasse le cadre du présent dossier (voir la pièce B-035).**

***DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 7***

**Référence : HYDRO-QUÉBEC**, Dossier R-3770-2011, Pièce B-0006, HQD-1, Document 1.

**Demandes :**

**a)** Quelle procédure est prévue par Hydro-Québec Distribution devant la Régie lorsqu'elle optera d'activer de nouvelles fonctionnalités, compte tenu du coût possiblement faible d'une telle activation ? Hydro-Québec Distribution procédera-t-elle malgré tout sous forme d'une phase distincte du dossier LAD par demande distincte auprès de la Régie ?

**Réponse :**

**Le Distributeur est d'avis qu'il est prématuré de statuer sur la procédure réglementaire visant l'implantation de fonctionnalités qui ne sont pas incluses dans le projet du Distributeur. Le Distributeur rappelle que chaque nouvelle fonctionnalité qui répond à un besoin réel de ses clients ou du Distributeur fera l'objet d'un examen spécifique dans lequel les bénéfices et les coûts d'implantation seront analysés (voir la page 18 de la pièce B-006-HQD-1, document 1).**

**Le Distributeur se conformera au cadre réglementaire applicable aux demandes d'autorisation de ses projets d'investissement.**

**b)** HQD prévoit-elle procéder par projets-pilotes afin de tester l'activation de nouvelles fonctionnalités ? Si oui quand ? De tels projets-pilotes pourraient-ils être activés dès la phase 1 sans nouvelle autorisation de la Régie ?

**Réponse :**

**La demande dépasse le cadre du présent dossier (voir la pièce B-035).**

***DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 8***

**Référence : HYDRO-QUÉBEC**, Dossier R-3770-2011, Pièce B-0006, HQD-1, Document 1.

**Demandes :**

**a)** En quoi consiste le processus d'homologation par HQD des équipements prévus aux fins du présent projet (compteurs et modules complémentaires, réseau de communication MDMS - Système de gestion des données de mesures).

**Réponse :**

**Les tests qui sont réalisés sur les compteurs dans le cadre de l'homologation suivent les normes internationales les plus rigoureuses. Une vingtaine d'essais sont effectués, ces essais sont divisés en trois catégories soit les tests de compatibilité électromagnétique, les tests climatiques et les tests mécaniques.**

**Des tests d'environnement climatique seront réalisés pour tous les équipements de télécommunication.**

**b)** Dans quelle mesure l'homologation inclut-elle les fonctionnalités qui ne sont pas présentement activées ?

**Réponse :**

**Toutes les fonctionnalités sont vérifiées à chaque essai d'homologation sur les compteurs.**

**c)** Veuillez énumérer les situations déjà survenues où HQD a refusé d'homologuer certains de ces équipements et les a retournés pour fins de remplacement. Veuillez décrire les équipements qui furent ainsi concernés, leur nombre, les fournisseurs visés, le défaut constaté, la date de ces occurrences et les mesures prises.

**Réponse :**

**Dans le cadre de l'homologation, tous les essais doivent passer avec succès selon un processus rigoureux. Si un test échoue, le manufacturier doit apporter des correctifs au produit, l'essai est ensuite repris avec succès avant d'obtenir l'approbation complète du Distributeur.**

**Voir la réponse à la question 1.3 de OC à la pièce HQD-4, document 6.**

**Quant à la description des équipements concernés, cette demande dépasse le cadre du présent dossier (voir la pièce B-035).**

***DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 9***

**Référence : HYDRO-QUÉBEC**, Dossier R-3770-2011, Pièce B-0006, HQD-1, Document 1.

**Demandes :**

**a)** Quelle est le rôle de Mesures Canada à l'égard de l'homologation des équipements prévus aux fins du présent projet (compteurs et modules complémentaires, réseau de communication MDMS - Système de gestion des données de mesures).

**Réponse :**

**Mesures Canada approuve les compteurs pour fins de facturation mais n'intervient pas dans le processus d'homologation du Distributeur.**

**b)** Dans quelle mesure cette homologation inclut-elle les fonctionnalités qui ne sont pas présentement activées ?

**Réponse :**

**Voir la réponse à la question 1.8 b).**

**c)** Quelle est la durée de validité des homologations par Mesures Canada et quel est le processus de renouvellement de celles-ci ?

**Réponse :**

**L'approbation de l'appareil pour fins de facturation par Mesures Canada est valide tant et aussi longtemps qu'aucune modification n'est apportée à l'appareil. Le cas échéant, les modifications doivent être soumises à Mesures Canada pour fins d'approbation.**

**Quant à la question sur la durée de validité du sceau de l'appareil pour la facturation, voir la réponse à la question 21.1 du RNCREQ à la pièce HQD-4, document 7.**

**Par ailleurs, le Distributeur effectue des essais d'homologation pour s'assurer de la conformité des appareils dans les conditions d'opération sur le réseau de distribution, de leur performance et de leur robustesse.**

**d)** Quelle est la durée de vie prévue de chaque catégorie d'équipements prévus aux fins du présent projet (compteurs et modules complémentaires, réseau de communication MDMS - Système de gestion des données de mesures).

**Réponse :**

**Voir le tableau B-4 de la page 58 de la pièce B-006-HQD-1, document 1.**

***DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 10***

**Référence : HYDRO-QUÉBEC**, Dossier R-3770-2011, Pièce B-0006, HQD-1, Document 1.

**Demandes :**

**a)** Quelle est la durée des garanties et leurs couvertures quant aux divers équipements du présent projet (compteurs et modules complémentaires, réseau de communication MDMS - Système de gestion des données de mesures).

**Réponse :**

**La demande dépasse le cadre du présent dossier (voir la pièce B-035).**

**b)** Dans quelle mesure ces garanties incluent-elles les fonctionnalités qui ne sont pas présentement activées ?

**Réponse :**

**La demande dépasse le cadre du présent dossier (voir la pièce B-035).**

***DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 11***

**Référence : HYDRO-QUÉBEC**, Dossier R-3770-2011, Pièce B-0006, HQD-1, Document 1.

**Demande :**

**a)** Étant donné qu'HQD demande dès à présent l'autorisation de la phase 1 du projet LAD sans attendre les résultats des projets-pilotes, à quoi servent les projets-pilotes ?

**Réponse :**

**Voir la section 4.2.1. de la pièce B-006-HQD-1, document 1 aux pages 24 et suivantes. Voir également la réponse à la question 5.1 de la demande de renseignements n° 1 de la Régie à la pièce HQD-2, document 1. Les projets pilotes visent à tester la solution et à la raffiner avant le déploiement massif.**

**Voir également la réponse à la question 3 e) de l'ACEF de l'Outaouais à la pièce HQD-4, document 2.**

***DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 12***

**Référence : HYDRO-QUÉBEC**, Dossier R-3770-2011, Pièce B-0006, HQD-1, Document 1, page 32, ligne 29.

**Demandes :**

**a)** Comment ont été calculées les réductions d'émissions de GES ?

**Réponse :**

**Le calcul des réductions d'émissions de GES est basé sur la consommation de carburant en litres de l'année 2010 des véhicules utilisés pour la l'activité relève multiplié par 2,5 qui est le facteur d'équivalence pour le calcul des émissions de $CO_2$ en 2010.**

**b)** Dans ce calcul, de quels éléments avez-vous tenu compte, outre la réduction de consommation de carburant pour véhicules de relève ? Avez-vous tenu compte des émissions liées à la fabrication et à la disposition des divers équipements ?

**Réponse :**

**Voir la réponse à la question 1.12 a).**

***DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 13***

**Référence : HYDRO-QUÉBEC**, Dossier R-3770-2011, Pièce B-0006, HQD-1, Document 1.

**Demandes :**

**a)** Veuillez décrire les mesures prises pour récupérer, recycler et réutiliser les anciens compteurs qui seront retirés par Hydro-Québec.

**Réponse :**

**Voir la réponse à la question 17.1 du RNCREQ à la pièce HQD-4, document 7**

**b)** Quels matériaux et substances sont comprises dans les anciens compteurs et quels enjeux posent-ils pour la récupération, le recyclage et la récupération ?

**Réponse :**

**Voir la réponse à la question 17.1 du RNCREQ à la pièce HQD-4, document 7**

**c)** Veuillez présenter le coût des opérations décrites en (a). Ce coût est-il pris en compte dans l'analyse économique ; si oui préciser sous quel(s) poste(s).

**Réponse :**

**Le recyclage des composantes des compteurs est confié au prestataire de services d'installation pour les compteurs dont il a la responsabilité. Les coûts et les gains de cette activité sont inclus dans les prix chargés au Distributeur par le prestataire de services d'installation. En ce qui a trait aux compteurs remplacés par les employés du Distributeur, les coûts de recyclage et de récupération sont déjà inclus dans les activités courantes du Distributeur.**

***DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 14***

**Référence : HYDRO-QUÉBEC**, Dossier R-3770-2011, Pièce B-0006, HQD-1, Document 1.

**Demandes :**

**a)** Veuillez décrire les mesures prises pour récupérer, recycler et réutiliser les nouveaux compteurs défectueux qui seront retirés par Hydro-Québec.

**Réponse :**

**Voir les réponses aux questions 17.1 et 17.2 du RNCREQ à la pièce HQD-4, document 7.**

**b)** Quels matériaux et substances sont comprises dans les nouveaux compteurs et quels enjeux posent-ils pour la récupération, le recyclage et la récupération ?

**Réponse :**

**Voir la réponse à la question 17.2.2 du RNCREQ à la pièce HQD-4, document 7.**

**c)** Veuillez présenter le coût des opérations décrites en (a). Ce coût est-il pris en compte dans l'analyse économique ; si oui préciser sous quel(s) poste(s).

**Réponse :**

**Les appareils défectueux retirés et encore sous garantie seront à la charge du fournisseur. Celui-ci réparera ou remplacera les appareils défectueux sans frais pour le Distributeur. Ces coûts n'étant pas supportés par le Distributeur, ils ne sont pas pris en compte dans l'analyse économique. Pour les appareils devenant défectueux après l'échéance de la garantie, le Distributeur procédera comme il le fait actuellement. Il les réparera si c'est possible et si le coût de la réparation est inférieur au coût d'acquisition. Sinon, les compteurs seront rebutés.**

***DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 15***

**Référence : HYDRO-QUÉBEC**, Dossier R-3770-2011, Pièce B-0016, HQD-2, Document 1, page 22, réponse 6.9 in fine à la Régie :

> *Les avantages pour les clients pourraient être plus nombreux lors de l'implantation éventuelle de nouvelles fonctionnalités présentées à la figure 4 de la pièce HQD-1 document 1.*

**Demande :**

**a)** Veuillez décrire et quantifier ces avantages plus nombreux qui résulteraient de l'implantation éventuelle de nouvelles fonctionnalités, en distinguant par fonctionnalité de la figure 4.

**Réponse :**

**La demande dépasse le cadre du présent dossier (voir la pièce B-035).**

***DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 16***

**Référence : HYDRO-QUÉBEC**, Dossier R-3770-2011, Pièce B-0006, HQD-1, Document 1, page 37, tableaux 4, 6, 11.

**Demandes :**

**a)** Veuillez ventiler les autres gains du tableau 6.

**Réponse :**

**TABLEAU R-1.16 :**

| **Autres gains** (*en k$ courants*) | **2018** |
|---|---|
| Essence et immatriculation | (1 185) |
| Exploitation de liens téléphoniques | (6 187) |
| Autres coûts Relève | (7 624) |
| Revenus mise en conformité | (1 042) |
| Facturation interne | (2 769) |
| **Total** | **(18 807)** |

**b)** Nous constatons que HQD semble déjà ajouter certaines fonctionnalités supplémentaires au projet LAD Phase 1, outre le mesurage, l'interruption et la remise en service. Veuillez mettre à jour les tableaux 4, 6, 11 ainsi que la réponse (a) ci-dessus afin de tenir compte de ces fonctionnalités supplémentaires, en ventilant par fonctionnalité.

**Réponse :**

**Outre la mise à jour à distance des logiciels déjà incluse, le Distributeur n'implante pas de fonctionnalités additionnelles dans le cadre de la phase 1 du projet LAD.**

**c)** HQD peut-elle déposer son évaluation des coûts et gains associés à chacune des autres fonctionnalités énumérées à nos questions SÉ-AQLPA-1.5 et SÉ-AQLPA-1.6 ci-dessus.

**Réponse :**

**La demande dépasse le cadre du présent dossier (voir la pièce B-035).**

**d)** Si la réponse à (c) n'est pas encore disponible en tout ou en partie, HQD peut-elle s'engager, dans le cadre des suivis de la présente phase 1, à déposer une telle évaluation de chacune de ces autres fonctionnalités ?

**Réponse :**

**Le suivi proposé par le Distributeur (voir la section 10.3 de la pièce B-006-HQD-1, document 1) porte sur les principaux éléments de la phase I du projet LAD et non sur des fonctionnalités qui pourront éventuellement être mise en place.**

**Voir également la réponse à la question 1.7 a).**

***DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-17***

**Référence : HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION,** Dossier R-3770-2011, Phase 1, Pièce B-0029, HQD-3, Document 2, Engagement 2, Figure 2, page 5.

**Demande :**

**a)** Veuillez fournir le nombre de compteurs qui permet d'établir la figure 2.

**Réponse :**

**La figure 2 tient compte de l'ensemble du parc de compteurs du Distributeur soit 3,8 millions de compteurs.**

***DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-18***

**Référence : HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION,** Dossier R-3770-2011, Phase 1, Pièce B-0029, HQD-3, Document 2, Engagement 16, Tableau E-16.

**Demande :**

**a)** Le total des coûts de remplacement des compteurs en 2010 ne devrait-il pas être 22 462 000$ au lieu de 22 562 000$?

**Réponse :**

**Le Distributeur le confirme.**

***DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 19***

**Référence : HYDRO-QUÉBEC**, Dossier R-3770-2011, Pièce B-0006, HQD-1, Document 1.

**Demandes :**

**a)** Veuillez confirmer que la réduction de la puissance d'émissions par radiofréquence et la réduction du nombre de telles émissions constituaient des considérations importantes

**Réponse :**

**Considérant le faible taux d'émission de radiofréquence de toutes les solutions proposées, ce critère ne fût pas déterminant. Voir la réponse à la question 3 a) de l'ACEF de l'Outaouais à la pièce HQD-4, document 2.**

**b)** Les devis et l'appel d'offres mentionnaient-ils ces préoccupations ? Si oui, préciser et déposer les extraits pertinents des devis et l'appel d'offres. Dans votre réponse, assurez-vous de bien distinguer ce qui concerne la réduction de la puissance d'émissions par radiofréquence et la réduction du nombre de telles émissions.

**Réponse :**

**La demande dépasse le cadre du présent dossier (voir la pièce B-035).**

**c)** Comment ces préoccupations se sont-elles concrétisées dans le choix du soumissionnaire. Dans votre réponse, assurez-vous de bien distinguer ce qui concerne la réduction de la puissance d'émissions par radiofréquence et la réduction du nombre de telles émissions.

**Réponse :**

**La demande dépasse le cadre du présent dossier (voir la pièce B-035).**

***DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 20***

**Référence : HYDRO-QUÉBEC**, Dossier R-3770-2011, Pièce B-0006, HQD-1, Document 1.

**Demandes :**

**a)** Est-ce que les compteurs chez les clients serviront de relais à la transmission de données en provenance d'autres compteurs ?

**Réponse :**

**Certains compteurs pourront servir de relais à la transmission de données en provenance d'autres compteurs.**

**b)** Si oui, veuillez spécifier l'occurrence de cette situation (lorsque tout le réseau de nouveaux compteurs aura été déployé au Québec) : en zone rurale seulement ? dans tous les compteurs ? etc. en indiquant la proportion du nombre de compteurs totaux du Québec qui seront visés par cette situation.

**Réponse :**

**Le système étant dynamique, le Distributeur ne peut prévoir avec exactitude le nombre d'occurrences par compteur mais il prévoit un temps de communication de moins de 5 secondes par compteur par jour dans la grande majorité des cas.**

**c)** Lorsque tout le réseau de nouveaux compteurs aura été déployé au Québec, quelle est la quantité **maximale** de compteurs qui pourront utiliser un même compteur comme relais (incluant les cas où un compteur sert de relais à la suite d'un autre relais) ?

**Réponse :**

**Il n'y a pas de moyenne ou de maximum établis, ni du point de vue conception du réseau ni d'un point de vue technique; par contre, la densité des routeurs déployés dans chaque région permet de contrôler ces aspects.**

**d)** Lorsque tout le réseau de nouveaux compteurs aura été déployé au Québec, Quelle est la quantité **moyenne** de compteurs qui pourront utiliser un même compteur comme relais (incluant les cas où un compteur sert de relais à la suite d'un autre relais) ?

**Réponse :**

**Voir la réponse à la question 1.20 c).**

***DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 21***

**Référence : HYDRO-QUÉBEC**, Dossier R-3770-2011, Pièce B-0006, HQD-1, Document 1.

**Demandes :**

**a)** Il semblerait que des mesures prises par des citoyens sur des compteurs déjà installés dans le cadre du projet-pilote indiquent actuellement une puissance et une fréquence (aux 30 secondes) supérieures à celui indiqué dans la preuve d'Hydro-Québec que la situation décrite en (a), telle que mesurée par des citoyens sur des compteurs déjà installés dans le cadre du projet-pilote survienne non pas occasionnellement, mais jour après jour, heure après heure, sur une longue période ininterrompue. **Veuillez déposer les résultats de vos tests de mesure quant à la fréquence et quant au niveau d'émissions par radiofréquences des compteurs installés dans les projets pilotes d'Hydro-Québec Distribution.**

**Réponse :**

**La raison d`être d'un projet pilote est de pouvoir valider toutes les fonctions et capacités promises du système et de chacun de ses éléments, à petite et à grande échelle, avant de passer au déploiement final.**

**En ce moment, le Distributeur et ses partenaires/fournisseurs sont à la finalisation de la phase de validation pour la section du projet pilote qui couvre la banlieue (Boucherville), en phase de validation pour la section rurale (Memphrémagog) et en phase d'installation initiale pour la section urbaine (Montréal).**

**À titre d'exemple, voici des cas de validation qui sont essentiels :**

- **essais de bidirectionnalité (envoi de commandes diverses aux compteurs et réception de données des compteurs - registres, profils, évènements, alarmes) ;**
- **essais de validation de reconfiguration des compteurs à distance ;**

- **divers essais d'implantation de mesures de sécurité avancée et de mise-à-jour de logiciels ;**
- **validation des capacités d'adressage de groupes et de diffusion (« broadcast »).**

**Ces essais génèrent une interaction importante entre les divers éléments du réseau et, par conséquent, génèrent un trafic de données plus important que lors de la phase opérationnelle.**

**b)** Il semblerait que la situation décrite en (a), telle que mesurée par des citoyens sur des compteurs déjà installés dans le cadre du projet-pilote survienne non pas occasionnellement, mais jour après jour, heure après heure, sur une longue période ininterrompue, de sorte qu'elle ne pourrait pas s'expliquer par le fait que HQD aurait effectué des opérations-tests. Par conséquent, vu que cette situation ne peut pas s'expliquer par des seules opérations-tests, **comment HQD explique-t-elle que la situation décrite en (a), telle que mesurée par des citoyens sur des compteurs du projet-pilote survienne non pas occasionnellement, mais jour après jour, heure après heure, sur une longue période ininterrompue ?**

**Réponse :**

**Voir la réponse à la question 1.21 a).**

**c)** Quelle est la fourchette de **puissance employée pour les émissions de radiofréquence** pour la transmission de données (ou la retransmission relayée) par un compteur ? Veuillez dresser un tableau de la fréquence d'occurrence annuelle prévue où cette puissance se situera dans chacune des parties de cette fourchette ?

**Réponse :**

**La puissance employée est de 0,425 W.**

**d)** Même question que la précédente quant aux émissions de radiofréquences servant à la localisation GPS du compteur ?

**Réponse :**

**Le compteur n'est pas muni d'appareils permettant leur géolocalisation. Il n'y a donc pas de radiofréquence émise pour cette fonction.**

**e)** Quelle est la fourchette quant au **nombre d'émissions de radiofréquence par jour** pour la transmission de données (ou la retransmission relayée) par un compteur ?

Veuillez dresser un tableau de la fréquence d'occurrence annuelle prévue où ce nombre se situera dans chacune des parties de cette fourchette ?

**Réponse :**

**Bien que le nombre puisse varier, la transmission de 6 lectures par jour, qui est prévue dans le cadre du projet LAD, est optimale en fonction du volume d'information actuel.**

**f)** Même question que la précédente quant aux émissions de radiofréquences servant à la localisation GPS du compteur ?

**Réponse :**

**Voir la réponse à la question 1.21 d).**

**g)** Y a-t-il des émissions de radiofréquences continues servant à identifier le fait que chaque compteur fonctionne correctement ou s'il est en panne ou s'il est manipulé ? Si oui, quelle est la fourchette de **puissance employée pour ces émissions de radiofréquence** et quelle est la fourchette quant au **nombre d'émissions de radiofréquence par jour** à cette fin ? Est-ce toutes les 15 secondes ?

**Réponse :**

**Il n'y a aucune émission de radiofréquence continue. Le système gère les événements par exceptions plutôt qu'une surveillance en continu.**

**Voir également la réponse à la question 4.4 de la FCEI à la pièce HQD-4, document 4.**

***DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 22***

**Référence : HYDRO-QUÉBEC**, Dossier R-3770-2011, Pièce B-0006, HQD-1, Document 1.

**Demandes :**

**a)** Est-ce que HQD peut modifier à distance la **puissance employée pour les émissions de radiofréquence** pour la transmission de données (ou la retransmission relayée) par un compteur ? Si oui, veuillez préciser. Votre réponse est-elle la même pour chacun des modèles de compteurs ?

**Réponse :**

**Le Distributeur le confirme.**

**b)** Est-ce que HQD peut modifier à distance la **puissance employée pour les émissions de radiofréquence** pour la localisation GPS par un compteur ? Si oui, veuillez préciser. Votre réponse est-elle la même pour chacun des modèles de compteurs ?

**Réponse :**

**Voir la réponse à la question 1.21 d).**

**c)** Est-ce que HQD peut modifier à distance le **nombre journalier (et la période de la journée) des émissions de radiofréquence** pour la transmission de données (ou la retransmission relayée) par un compteur ? Si oui, veuillez préciser. Votre réponse est-elle la même pour chacun des modèles de compteurs ?

**Réponse :**

**Voir la réponse à la question 1.21 e).**

**d)** Est-ce que HQD peut modifier à distance le **nombre journalier (et la période de la journée) des émissions de radiofréquence** pour la localisation GPS par un compteur ? Si oui, veuillez préciser. Votre réponse est-elle la même pour chacun des modèles de compteurs ?

**Réponse :**

**Voir la réponse à la question 1.21 d).**

**e)** Veuillez confirmer que la mémoire de chaque compteur peut conserver jusqu'à 35 jours de données (de consommation aux 15 minutes). Votre réponse est-elle la même pour chacun des modèles de compteurs ?

**Réponse :**

**La durée de rétention des données d'un compteur dépend du nombre de profils et de la durée des périodes enregistrées et varie, pour les modèles testés pendant les projets pilotes, entre 30 et 102 jours.**

***DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 23***

**Référence : HYDRO-QUÉBEC**, Dossier R-3770-2011, Pièce B-0006, HQD-1, Document 1.

**Demandes :**

**a)** Veuillez confirmer que, pour la communication des données entre les collecteurs et les centres de données de HQD, vous avez chois d'utiliser le WAN déjà offert par un réseau public plutôt que de créer un propre WAN de HQD.

**Réponse :**

**Le Distributeur le confirme.**

**b)** Pourquoi un tel choix ?

**Réponse :**

**Voir la réponse à la question 14 a) de l'ACEF de l'Outaouais à la pièce HQD-4, document 2.**

**c)** Quel est le fournisseur de WAN retenu et selon quels critères a-t-il été choisi ?

**Réponse :**

**Voir la section 4.2.2.2 de la pièce B-006-HQD-1, document 1.**

**Quant aux critères de sélection, cette demande dépasse le cadre du présent dossier (voir la pièce B-035).**

**d)** La consommation de certains des clients actuels de HQD est déjà mesurée à distance par téléphone ou par câble. Veuillez décrire la quantité de tels clients par catégorie de clients, leur localisation ou types de bâtiments et les systèmes de mesurage à distance utilisés et depuis quand.

**Réponse :**

**Voir les réponses aux questions 1.1 à 1.14 de l'UMQ à la pièce HQD-4, document 12.**

**Quant aux détails demandés, la demande dépasse le cadre du présent dossier (voir la pièce B-035).**

**e)** Qu'adviendra-t-il de ces mesurages à distance déjà existants avec le présent Projet ?

**Réponse :**

**Les clients visés par le projet LAD qui sont actuellement lus à distance seront dorénavant lus par le biais de l'IMA.**

**f)** Étant donné que, lors du déploiement des nouveaux compteurs, de toute façon, HQD utilisera un réseau WAN public pour la transmission des données des collecteurs aux centres de données, n'aurait-il pas été préférable d'utiliser les lignes téléphoniques ou le câble pour transmettre les données à partir des compteurs eux-mêmes ? **Quels auraient été les avantages et les désavantages de procéder de la sorte ?**

**Réponse :**

**Le Distributeur n'a pas retenu cette solution compte tenu de son coût beaucoup plus élevé.**

**g)** Veuillez énumérer les entreprises de services publics qui, à votre connaissance en Amérique ou ailleurs, utilisent les lignes téléphoniques ou le câble pour transmettre les données à partir des compteurs.

**Réponse :**

**Le Distributeur ne dispose pas de cette information.**

**h)** Comment HQD gérera-t-elle le fait que les radiofréquences ne passent pas à travers certains matériaux ?

**Réponse :**

**Le fournisseur propose différentes alternatives afin de contourner ce problème. Ces exceptions seront évaluées cas par cas.**

**i)** Le réseau de communication de CATVAR pourrait-il servir à transmettre les données des collecteurs au centres de données de HQD ? Sera-ce le cas ? Avez-vous fait un projet-pilote à cet égard ? Un tel réseau de communication n'aurait-il pas pu permettre d'éviter le WAN du réseau public ?

**Réponse :**

**L'utilisation d'un WAN est requis pour l'IMA afin d'interconnecter le frontal d'acquisition des données aux collecteurs.**

**j)** HQD envisagerait-elle par ailleurs une lecture des collecteurs par satellite ? Veuillez décrire l'état de vos réflexions et démarches à ce sujet.

**Réponse :**

**Voir les réponses aux questions 30 et 33 du GRAME à la pièce HQD-4, document 5.**

***DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 24***

**Référence : HYDRO-QUÉBEC**, Dossier R-3770-2011, Pièce B-0006, HQD-1, Document 1.

**Demandes :**

**a)** Veuillez indiquer quelles sont les juridictions qui permettent, en Amérique (Maine, Californie, etc.) ou ailleurs, *l'opting out* des clients qui ne désirent pas que soient installés de nouveaux compteurs à radiofréquence ou qui désirent que ceux-ci soient déplacés à plus grande distance de certaines parties de leurs locaux.

**Réponse :**

**Selon les informations disponibles, pour le Maine, il est possible de conserver l'ancien compteur ou d'en installer un nouveau avec une carte de télécommunication qui est désactivée. Les coûts additionnels pour les clients qui conservent l'ancien compteur consistent à un coût initial de 40 $ plus un frais de 12 $ par mois. Pour les clients qui choisissent la seconde option, le coût additionnel est de 20 $ initialement et de 10,50 $ par mois par la suite.**

**Pour la Californie, le coût initial varie entre 135 $ et 270 $ plus un frais mensuel de 14 $ à 20 $ par mois.**

**b)** Dans chaque cas, veuillez décrire les options offertes et leurs coûts.

**Réponse :**

**Voir la réponse à la question 1.24 a).**

**c)** Quel pourcentage de clients se sont prévalus de telles options et de quelles catégories de clients ?

**Réponse :**

**Le Distributeur ne dispose d'informations précises à ce sujet. Toutefois, il s'agirait d'une minorité de clients.**

***DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 25***

**Référence : HYDRO-QUÉBEC**, Dossier R-3770-2011, Pièce B-0006, HQD-1, Document 1.

**Préambule :** La littérature scientifique opère une distinction entre les effets thermiques et les effets biologiques des radiofréquences.

**Demandes :**

**a)** Veuillez déposer la norme canadienne quant aux **effets thermiques** des radiofréquences.

**Réponse :**

**La demande dépasse le cadre du présent dossier (voir la pièce B-035).**

**b)** Veuillez déposer l'étude de l'université de Louisiane faisant état d'une corrélation entre l'activation-désactivation de radiofréquences (*on* et *off*) et des **effets biologiques**.

**Réponse :**

**La demande dépasse le cadre du présent dossier (voir la pièce B-035).**

***DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 26***

**Référence : HYDRO-QUÉBEC**, Dossier R-3770-2011, Pièce B-0006, HQD-1, Document 1.

**Demandes :**

**a)** Quels sont les protocoles de HQD quant à la durée de conservation des données.

**Réponse :**

**Voir la réponse à l'engagement n° 3 à la pièce B-029-HQD-3, document 2, pages 7 et 8.**

**b)** Quelles mesures sont prises pour éviter l'interception des données entre le compteur émetteur et les compteurs servant de relais ?

**Réponse :**

**La demande dépasse le cadre du présent dossier (voir la pièce B-035).**

**c)** Les compteurs servant de relais emmagasinent-ils les données reçues d'autres compteurs ?

**Réponse :**

**Les données chiffrées ne font que transiter sur les compteurs servant de relais.**

**d)** Quelles mesures sont prises pour éviter l'interception des données entre les compteurs et le réseau de communication (routeurs, collecteurs) ?

**Réponse :**

**La demande dépasse le cadre du présent dossier (voir la pièce B-035).**

**e)** Selon quelle périodicité l'adresse IP de chaque compteur sera-t-elle changée ?

**Réponse :**

**La demande dépasse le cadre du présent dossier (voir la pièce B-035).**

**f)** Quelle est la période de conservation par HQD des données de consommation aux quarts d'heure d'une adresse de service donnée ?

**Réponse :**

**Voir la réponse à l'engagement n° 3 à la pièce B-029-HQD-3, document 2, pages 7 et 8.**

**g)** Quelle-est la période de conservation par HQD d'un agrégat de ces mêmes informations de consommation?

**Réponse :**

**Voir la réponse à l'engagement n° 3 à la pièce B-029-HQD-3, document 2, pages 7 et 8.**

**h)** Vous indiquez, à la Pièce B-0029, HQD-3, Document 2, Engagement 7, page 8, qu'avec le *Black Cloud*, il serait impossible de retracer les compteurs à partir des informations qui transitent sur le réseau. En milieu rural (en présence d'une faible

densité de clients) n'est-il pas possible que les configurations possibles soient limitées et que ce petit nombre puisse permettre de déduire l'adresse de service concernée ? Veuillez élaborer.

**Réponse :**

**La demande dépasse le cadre du présent dossier (voir la pièce B-035).**

***DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 27***

**Référence : HYDRO-QUÉBEC**, Dossier R-3770-2011, Pièce B-0006, HQD-1, Document 1.

**Demandes :**

**a)** Veuillez décrire le centre d'exploitation du mesurage qui sera mis en place par HQD et ses fonctions.

**Réponse :**

**Les fonctions du centre d'exploitation du mesurage (CEM) sont décrites à la page 22 de la pièce B-006-HQD-1, document 1.**

**b)** A quelle date et dans quelle phase sera-t-il mis en place ?

**Réponse :**

**La réalisation des travaux préparatoires a nécessité la mise en place du CEM en 2010.**

**c)** Ce centre apparaît-il aux tableaux 4 et 11 de la pièce B-0006, HQD-1 Document 1 ? Si oui sous quel poste ?

**Réponse :**

**Les coûts relatifs au CEM sont présentés aux tableaux 4 et 11 sous la rubrique « charges diverses ».**

***DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 28***

**Référence : HYDRO-QUÉBEC**, Dossier R-3770-2011, Pièce B-0006, HQD-1, Document 1, page 9, lignes 2-5 :

> *Le projet LAD entraînera la création d'un centre d'excellence par Landis+Gyr dans la grande région de Montréal, lequel emploiera jusqu'à 75 personnes. Les effectifs pourraient atteindre jusqu'à 200 personnes en fonction d'éventuels contrats obtenus au Canada.*

**Demandes :**

**a)** En quoi consisterait le centre d'excellence de Landis+Gyr. Quelle est sa fonction à l'égard de HQD ?

**Réponse :**

**Voir la réponse à la question 8.1 du ROÉE à la pièce HQD-4, document 8.**

**b)** A quelle date et dans quelle phase sera-t-il mis en place ?

**Réponse :**

**Voir la réponse à la question 8.1 du ROÉE à la pièce HQD-4, document 8.**

**c)** Ce centre constituait-il une exigence de l'appel d'offres ? Si oui spécifier et déposer la clause de l'appel d'offres.

**Réponse :**

**La demande dépasse le cadre du présent dossier (voir la pièce B-035).**

**d)** Ce centre apparaît-il aux tableaux 4 et 11 de la pièce B-0006, HQD-1 Document 1 ? Si oui sous quel poste ?

**Réponse :**

**Non. C'est un centre qui est opéré et géré par Landis+Gyr.**